



Breuillet

AM/033/2025

ARRETE DU MAIRE

DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME CLAUDIA CARTER RESPONSABLE SERVICE ACCUEIL, ETAT-CIVIL, ELECTIONS

Le Maire de BREUILLET,

Vu l'article L.2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant M. le Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité par arrêté à déléguer sa signature à certains fonctionnaires ;

Vu la délibération 2020 I 31 du Conseil municipal en date du 30 juin 2020, accordant la délégation permanente du Conseil municipal au Maire pour la durée de son mandat en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le volume des affaires traitées nécessite, dans un souci de bonne administration des affaires municipales, d'accorder une délégation de signature à des fonctionnaires d'autorité,

Considérant qu'il y a lieu d'annuler l'arrêté n° AM 019 2024.

ARRETE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à **Madame Claudia CARTER**, Responsable du service Accueil, Etat-civil, Elections dans le cadre de ses attributions, pour :

- Signature des engagements de dépenses du service y compris les bons de commande s'y rapportant dans la limite de 3 000 € HT,
- Signature de la certification des justificatifs des mandats de paiement,
- Déclarations de naissances, de décès, d'enfant sans vie, de reconnaissance d'enfants naturels et mariages,
- Transcription et mention en marge de tous les actes ou jugements sur les registres de l'état civil, de même que pour dresser tous les actes relatifs aux déclarations ci-dessus,
- Délivrance de toutes les copies, extraits et bulletins d'état civil, quelle que soit la nature des actes,
- Déclaration de perte des titres sécurisés,
- Légalisation de signatures,
- Duplicata des livrets de famille et mentions diverses,
- Non opposition mariage,
- Courriers adressés aux avocats pour mise à jour des actes de naissance,
- Recensement militaire (attestation),
- Certificat de résidence,
- Certificat de vie,

Mis en ligne le 08/08/2025 à 16h10

REÇU EN PREFECTURE

le 08/08/2025

Application agréée E-legalite.com

- Certificat de vie commune ou de concubinage,
- Enregistrement du Pacte Civil de Solidarité (PACS),
- Modification du Pacte Civil de Solidarité (PACS),
- Dissolution du Pacte Civil de Solidarité (PACS),
- Bons de travaux funéraires,
- Inhumations, exhumations,
- Surveillance des opérations funéraires,
- Pouvoirs destinés aux familles.

Article 2 :

La délégation qui est conférée à **Mme Claudia CARTER**, Responsable du service Accueil, Etat-civil, Elections exerçant la fonction d'Etat-civil par l'article 1 peut être exercée en cas d'absence ou d'empêchement, par tous les agents du service exerçant la fonction d'Officier d'Etat civil.

Article 3 : Publication, notification, exécution

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié au registre des arrêtés de la mairie,
- Affiché aux lieux accoutumés,
- Transmis à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Palaiseau

et dont ampliation sera :

- Notifiée à l'Agent,
- Adressée à Madame La Directrice Générale des Services,
- Adressée à Madame La Directrice Générale Adjointe,
- Adressée à **Mme Fanny SORET**, Accueil et État-civil,
- Adressée à **Mme Marie-Laure LE BEUX**, Directrice Générale Adjointe Ressources et services à la population,
- Madame la Trésorière Principale de Dourdan.

Notifié le 08.08.2025

Fait à Breuillet, le 5 mai 2025

Responsable du service Accueil, Etat-civil,
Elections et Cimetière



Mme Le Maire

Véronique MAYEUR

Claudia CARTER

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Claudia Carter".

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Véronique Mayeur".